

COMMUNICATION MUNICIPALE N° 1/2026

le 11 février 2026

État des motions et postulats en suspens au 31 décembre 2025

10.03.02-2601-Comm01-Motions-postulats.docx

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Conformément à l'article 93 du règlement du Conseil communal, la Municipalité fait part à votre Conseil de l'état de l'étude des motions et postulats en suspens au 31 décembre dernier.

1. **Motion de Mme Christiane Rithener (PS)** « Une politique de logement proactive » (*prise en considération le 4 février 2015*)

La motion demande à la Municipalité de présenter un projet de logements protégés et subventionnés sur une parcelle communale. Suite à l'adoption du préavis N° 25/2025 un concours d'architecture pour des logements adaptés aux seniors ainsi qu'un centre de loisir pour aînés est planifié pour le printemps 2026.

2. **Postulat de Mme Elise Kaiser (LV)** « Des alternatives locales et écologiques au béton » (*Renvoyé à la Municipalité le 10 février 2021*)

Une réponse au postulat est planifiée pour le 1^{er} semestre 2026.

3. **Postulat de Mme Elise Kaiser (LV)** « Pour un accueil de jour des enfants adaptés aux besoins actuels et futurs » (*Renvoyé à la Municipalité le 23 mars 2021*)

La Municipalité a validé le nouveau réseau RéEL en octobre 2024 pour la période 2025-2030. Ce dernier a été reconnu par la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE). La création d'un réseau propre à notre ville et à ses habitants permettra de mieux appréhender les besoins avec l'accueil de jour et créer les infrastructures nécessaires en tenant compte notamment des aspects géographiques de la commune. Une nouvelle garderie de 44 places, « les Petits Boélands », a été ouverte le 5 janvier 2026 au chemin du Gregnolet. Le dossier de reconnaissance et la stratégie immobilière de la ville répondent déjà à ces aspects. Un préavis sera déposé au début de la nouvelle législature en coordination avec la FSAT.

4. **Postulat de MM. François Costa et Romain Cornut (PLR)** « Nouvelles salles, nouvelles opportunités » (*Renvoyé à la Municipalité le 3 novembre 2021*)

Durant la saison froide 2024-2025, des essais d'ouvertures différenciées tant au niveau des âges que des disciplines sont effectués. Un bilan sera établi en conséquence à l'été 2025 pour déterminer un programme pérenne pour les saisons à venir. Un préavis est prévu au premier semestre 2026.

5. **Postulat de M. Julien Neveu (LV)** – « Une déchèterie, pas un grand écopoint » (*Renvoyé à la Municipalité le 23 mars 2022*)

Conformément à la stratégie immobilière présentée au Conseil communal (cf. communication municipale N° 26/2024) et au plan des investissements, le réaménagement de la parcelle de La Faraz et le projet d'agrandissement et de transformation de l'actuelle déchèterie est planifié dès 2026 (aménagements paysagers) et 2028 (déchèterie). Une réponse au postulat sera apportée à ce moment-là.

6. **Postulat de La Tour-de-Peilz Libre** – « Vote électronique au conseil communal » (*Renvoyé à la Municipalité le 23 mars 2022*)

La Municipalité répondra au postulat de La Tour-de-Peilz Libre concernant le vote électronique au Conseil communal en même temps qu'au postulat de M. Florian Abbet (LV) traitant de la salle du Conseil elle-même, courant 2026. Une réponse interviendra dans le cadre de la rénovation de la Maison Hugonin qui intègre une adaptation de la salle du Conseil et de ses équipements, en 2026 (voir point 12)

7. **Postulat de M. Diego Pasquali (LV)** – « Infiltration d'eau : une aubaine en ville » (*Renvoyé à la Municipalité le 11 mai 2022*)

Il sera répondu à ce postulat dans le cadre de la révision partielle du règlement du plan général d'affectation, telle que souhaitée dans le postulat de Mme Véronique Ansermet & consorts du 8 février 2023. Cette révision partielle a été mise à l'enquête publique en décembre 2025. Un préavis concernant son adoption et la réponse au postulat sera déposé d'ici à la fin de la législature.

8. **Motion de M. Etienne Balestra (PSDG) et Mme Geneviève Pasche (LV) et consorts** – « Un engagement pour la Faraz » (*Renvoyé à la Municipalité le 14 septembre 2022*)

Un préavis en réponse au postulat sera présenté fin 2026. L'aménagement de la Faraz est intégré à la stratégie et planification immobilière 2024-2040.

9. **Postulat de Mme Véronique Ansermet (LV) et consorts** – « Un règlement du plan général d'affectation et de police des constructions (RPGA) en phase avec les enjeux actuels » (*Renvoyé à la Municipalité le 8 février 2023*)

Un projet de modification du règlement du plan général d'affection a été mis à l'enquête publique en décembre 2025. Un préavis concernant son adoption et la réponse au postulat sera déposé d'ici à la fin de la législature.

10. **Postulat de Mme Christine Hausherr-de Maddalena (PLR)** – « GastroVert pour tous les ménages à La Tour-de-Peilz » (*Renvoyé à la Municipalité le 13 septembre 2023*)

Le déploiement du système Gastrovert Private pour tous les ménages de La Tour-de-Peilz est en cours d'étude en collaboration avec les Communes de Vevey, Montreux et Veytaux et la SATOM SA. Des prototypes seront installés dans le courant du premier semestre 2026 et l'objectif est de déposer un préavis à ce sujet d'ici à la fin 2026.

11. **Postulat de M. Florian Abbet (LV)** – « Une salle du Conseil à la hauteur des défis de notre commune » (*Renvoyé à la Municipalité le 1^{er} novembre 2023*)

Conformément au plan des investissements, la Municipalité déposera un préavis courant 2026 pour la réfection de l'enveloppe extérieure de la Maison Hugonin et le remplacement du mobilier et de l'infrastructure technique de la salle des Mousquetaires et du Conseil communal. S'agissant de la salle du Conseil, un groupe de travail composé de représentants des différents partis politiques sera mis sur pied.

12. **Postulat de Mme Janina Rioux et M. Michel Chappuis (PLR)** – « La durabilité – un défi qui nous concerne tous » (*Renvoyé à la Municipalité le 11 décembre 2024*)

Une réponse à ce postulat est envisagée dans le 2^e semestre 2026.

13. **Postulat de Mme Valentine Python (LV)** - Prévenir le coup de soleil numérique ; pour une stratégie communale de bon usage des nouveaux outils numériques (*Renvoyé à la Municipalité le 5 février 2025*)

Une réponse à ce postulat est envisagée au 1^{er} semestre 2026.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La syndique :

Le secrétaire :



Sandra Pasquier

Pierre-A. Dupertuis

Adopté par la Municipalité : le 19 janvier 2026